

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
11 SEPTEMBRE 2018
Convocation du 23 août 2018

L'an deux mil dix-huit, le mardi 11 septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique à 18 h 30, sous la présidence de Madame Le Maire Isabelle ROBINEAU.

Membres présents :

Mme Isabelle ROBINEAU (Maire)

Mme Françoise DESHAYES, Mme Véronique BOISSON, Mme Christiane CHOPINEAU, Mme Camille DU BOUEXIC, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Myriam SALIN

Membre excusé

Membres absents :

Mrs Bernard BRUGON, Tony DAMIANI , Pascal DUCHET et Johnny JARZAB

M Jean-Jacques LANDRY est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire propose aux membres du conseil de rajouter un point à l'ordre du jour :

- **Acquisition d'un broyeur thermique et d'une remorque**

Et de supprimer le point n° 3 La crèche de Bléneau car le courrier que nous attendions pour la délibération n'est pas arrivé, nous ne pouvons pas la prendre.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité de rajouter ce point et de supprimer le point n°3 de l'ordre du jour.

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juillet 2018**

Adopté à l'unanimité

- **ACQUISITION D'UN MEUBLE DANS LA SALLE DU CONSEIL**

Les travaux étant finis dans la salle du Conseil, Madame le Maire informe les conseillers que la Mairie aurait besoin de rangement supplémentaire et propose l'achat d'un meuble qui serait installé dans la salle du conseil. Madame le Maire propose trois devis aux conseillers.

Madame le Maire informe également les conseillers que cet achat peut rentrer dans le cadre de la troisième campagne de subvention au titre des aides aux communes à faible population du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à la majorité des votants ; 5 voix pour le modèle GERMAIN contre 4 voix pour le modèle LOTUS.

- **OBJET : Protection sociale complémentaire : Mandat au Centre de Gestion pour la procédure de passation d'une éventuelle convention de participation**

Le Maire rappelle au Conseil que les employeurs publics peuvent contribuer financièrement à la couverture santé et/ou prévoyance de leurs agents, fonctionnaires comme non titulaires de droit public et de droit privé. Etant donné que la Mairie y adhère pour un agent qui bénéficie de cette prestation et qu'au 31/12/2018 le partenariat que le centre de gestion avait passé en matière d'assurance statuaire et de protection sociale se termine, il convient de donner pouvoir par cette délibération au Centre de Gestion pour en trouver un autre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres approuve à l'unanimité.

- **OBJET : Mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret pour le lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance statutaire**

Cette délibération fait suite à la précédente dans laquelle la Mairie donne pouvoir au Centre de Gestion pour passer une nouvelle convention de participation avec un autre partenaire de protection sociale. Madame le Maire informe que cette délibération permettra au Centre de gestion de lancer une mise en concurrence de différents prestataires de protection sociale dans le but de passer un partenariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres approuve à l'unanimité.

- **OBJET : ACQUISITION D'UN BROYEUR DECHETS VERTS**

Madame Le maire informe les conseillers que la demande des administrés pour la destruction de leurs déchets verts est croissante.

Madame le Maire propose l'achat d'un broyeur qui sera utilisé chez les administrés par l'agent technique. Une participation financière sera demandée aux habitants.

Le broyage donnera des copeaux qui seront soit conservés par l'administré, soit étalés dans les parterres de la commune, soit distribués à d'autres administrés de la commune qui seraient intéressés. Madame le Maire propose trois devis aux conseillers.

Madame le Maire informe les conseillers que cet achat est éligible à l'aide aux communes à faible population du conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres approuve à l'unanimité l'achat d'un broyeur à TECHNOPOLE SERVICES AGRI pour un montant de 3579 € HT soit 4294.80 € TTC .

- **OBJET : ACQUISITION D'UNE REMORQUE**

Madame Le maire informe les conseillers qu'avec l'achat d'un broyeur il faut une remorque pour collecter les copeaux générés. Madame le Maire propose plusieurs devis de remorque.

Madame le Maire informe les conseillers que cet achat est éligible à l'aide aux communes à faible population du conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres approuve à l'unanimité l'achat d'une remorque chez TECHNOPOLE SERVICES AGRI pour un montant de 1 371.73 € HT soit 1 646.08 € TTC

- **INFORMATIONS DIVERSES**

Madame le maire informe que les travaux de la salle polyvalente débiteront à la fin du mois et demande à vider le local qui servira de futures toilettes handicapés.

Madame le Maire informe qu'elle a reçu une personne du Pays gâtinais en charge du projet Réseau Pouce dans la Région. Ce dispositif est sur le même principe de BlaBlaCar sauf que le pays a prévu des points de départ et d'arrivée dans toutes les communes. Ces points de départ / arrivée seront indiqués par des panneaux, Réseau pouce fournit les panneaux et la commune offre les supports. Les conseillers trouvent ce projet bien et innovant et réfléchissent où mettre les points sur la commune.

Madame le Maire fait le point pour la vente du bois de chauffage de la commune aux administrés : Seuls deux foyers se sont manifestés et il leur sera attribué deux stères chacun comme il avait été convenu au conseil municipal du 9 avril dernier.

Madame le Maire donne lecture aux conseillers du courrier reçu de Lamotte Beuvron pour remercier le Conseil Municipal de le Charme du soutien pour leur candidature aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

A la fin de l'année la commune offre à tous les aînés un colis constitué d'un repas complet, il convient de décider chez quel fournisseur il sera commandé. Les conseillers soulignent que le colis de l'année dernière acheté chez les Ducs de Gascogne avait rencontré un vrai succès. Il est décidé que cette année les colis seront commandés à nouveau chez eux.

Madame le Maire présente le compte rendu de la conférence des Maires qui a eu lieu le 10 septembre 2018 à la communauté de communes.

Mme DU BOUEXIC signale qu'il y a une vis qui sort du jeu de la corde dans le square Becquerel. Madame le Maire va en informer l'agent technique et lui prescrire un contrôle hebdomadaire sur les jeux.

Madame le Maire informe que le changement des entrées du bourg est en cours.

Il est décidé que le Jeudi 4 octobre à 17h00 se tiendra la commission Noël et le vendredi 5 octobre à 15h00 une commission pour déterminer le choix du fleurissement de la commune et du cimetière.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00.

LE MAIRE
ISABELLE ROBINEAU

